

# Communauté de Communes du Val de Somme



## **RAPPORT DU PRESIDENT**

**Année 2018**

Sur les délégations du service d'assainissement collectif pour les communes de :

- Corbie, Fouilloy : service délégué à la SAUR
- Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre, Sailly-le-Sec, Treux, Heilly, Daours, Bussy-lès-Daours, Vecquemont, Villers-Bretonneux, Marcelcave, Aubigny : service délégué à la SAUR.
- Pont-Noyelle : service délégué à la SAUR

Septembre 2019

## La procédure du rapport

La Communauté de Communes du Val de Somme a pris la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le territoire assainissement collectif de la Communauté de Communes est partagé en 3 contrats de délégation de service public :

- Celui des communes de Corbie et Fouilloy : signé le 1<sup>er</sup> février 2012 avec la SAUR pour une durée de 7 ans (désigné « contrat de Corbie » dans le présent rapport),
- Celui des communes de Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre, Sailly-le-Sec, Treux, Heilly, Daours, Bussy-lès-Daours, Vecquemont, Marcelcave, Villers-Bretonneux et Aubigny : signé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 9 ans (désigné « contrat périphérique » dans le présent rapport),
- Celui de la commune de Pont-Noyelle : signé le 27 août 2012 qui arrive à échéance le 26 août 2020.

La SAUR a transmis à la Communauté de Communes du Val de Somme, en date du 18 juin 2019, les RAD de Corbie et périphérique et le 12 juin 2019 pour le RAD de Pont-Noyelle avec compléments le 6 août 2019 pour le RAD de Pont-Noyelle. Le président de la Communauté de Communes du Val de Somme rédige le rapport du service de l'assainissement collectif synthétisant les éléments techniques et financiers et, restituant les évolutions et faits marquants du service durant l'exercice écoulé. Le président de la Communauté de Communes du Val de Somme présente le rapport du service de l'assainissement collectif et aussi devant son assemblée délibérante.

Les maires des communes concernées doivent, à leur tour, présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre le rapport transmis par le président.

Le rapport doit être adressé pour information au préfet. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, ce document doit être tenu à la disposition du public dans les 15 jours à compter de la présentation au conseil municipal.

L'Agence de l'Eau encourage vivement les collectivités à le mettre à la disposition du public ou d'en établir une synthèse qui puisse plus facilement être diffusée.

## I - Les chiffres clés du territoire :

Année	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés	7644	7842	7875	8213
Nombre de stations d'épuration	6	6	6	7
Linéaire de réseaux	121 060 m	122 710 m	123 867 m	130 988 m
Extension de réseaux réalisés	Aucune	1650 m	318 m (ZA chant des oiseaux à Fouilloy)	0
Nombre de postes de relèvement	68	69	69	75
Volume traité	861 476 m <sup>3</sup>	777 510 m <sup>3</sup>	833 199 m <sup>3</sup>	977 506 m <sup>3</sup>
Volume assujetti à l'assainissement	832 452 m <sup>3</sup>	777 510 m <sup>3</sup>	798 042 m <sup>3</sup>	865 100 m <sup>3</sup>
Convention de rejet	9	10	9 conventions signées et 8 autorisations de rejet signées	17
Quantités de boues évacuées	283 tMS	308,673 tMS	398,018 tMS	334,9 t MS
Volume facturé	832 452 m <sup>3</sup>	Non communiqué	798 042 m <sup>3</sup>	865 100 m <sup>3</sup>
Abandon de créances	9 €	44 800 €	35 000 €	9 100 € (non communiqué sur le contrat de Corbie)
Nombre de bilans journaliers d'auto-surveillance réalisés	54 conformes	51 conformes	52 conformes	58

## **II -Liste des actions réalisées par la Communauté de Communes du Val de Somme au cours de l'année 2018 :**

### Corbie :

- Fin des travaux de réhabilitation de la filière boue à la station d'épuration de Corbie :
  - o Montant des travaux : 841 342 € H.T. soit 1 009 610,40 € T.T.C.
  - o Entreprise travaux : SAUR et Balestra,
  - o Bureau d'études : SB Conseil
  
- Travaux de confortation du génie civil de la station d'épuration de Corbie :
  - o Montant des travaux : 515 000 € H.T. soit 618 000 € T.T.C.,
  - o Délai d'exécution du marché : 56 semaines,
  - o Bureau d'études : BECG et AJIS,

### Fouilloy :

- Maîtrise d'œuvre pour déconnecter les eaux pluviales des bâtiments communaux à Fouilloy :
  - o Maîtrise d'œuvre : ACTEA Environnement,
  - o Analyse des offres des entreprises travaux en cours,
  
- Travaux de réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement rue Zola et Baillet à Fouilloy :
  - o Entreprise travaux : Telerep,
  - o Maître d'œuvre : ACTEA Environnement,
  - o Montant des travaux : 78 492 € T.T.C. soit 65 410 € H.T.
  
- Extension du réseau d'eaux usées route de Boves à Fouilloy :
  - o Montant des travaux : 85 250,90 € T.T.C. soit 71 043, 08 € H.T.,
  - o Entreprise travaux : SAUR,
  - o Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage : CCVS,

### Villers-Bretonneux :

- Marché de fourniture et pose de deux postes de refoulement, chaussée du Val de Somme à Villers-Bretonneux :
  - o Montant des travaux : 86 589,60 € T.T.C. soit 72 158 € H.T.,
  - o Entreprise de travaux : SAUR,
  - o Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage : CCVS,

### Marcelcave :

- Etude de déconnexion des eaux pluviales pour la résorption des inondations rue de l'abbaye à Marcelcave :
  - o Bureau d'études : ACTEA Environnement,
  - o Montant : 8 350 € H.T. soit 10 020 € T.T.C.,

### Méricourt-l'Abbé :

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement à Méricourt-l'Abbé et Treux suite à l'étude diagnostic de 2016 :
  - o Bureau d'études : ACTEA Environnement,
  - o Travaux notifiés à l'entreprise IREM en date du 24 septembre 2018,
  - o Montant des travaux : 94 538,80 € T.T.C. soit 78 782, 33 € H.T.

#### Sailly-le-Sec :

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la lagune de Sailly-le-Sec :
  - o Bureau d'études : ACTEA Environnement,
  - o Montant : 18 500 € H.T. soit 22 200 € T.T.C. (pour le nouveau projet),
  
- Etude faune flore et pédologie pour la reconstruction de la station de dépollution de Sailly-le-Sec :
  - o Montant : 16 451,30 € H.T. soit 19 741,80 € T.T.C.
  - o Mandataire : CPIE Vallée de Somme,

#### Pont-Noyelle :

- Audit technique et réglementaire de la station d'épuration de Pont-Noyelle :
  - o Bureau d'études : SB conseil,
  - o Montant de l'opération : 5 400 € H.T. soit 6 480 € T.T.C.,

#### Sur l'ensemble des communes :

- Mission d'assistance conseil pour la passation d'un nouveau contrat de concession du service public d'assainissement des eaux usées (collecte et traitement)
  - o Bureau d'études : VERDI Ingénierie,
  - o Montant : 10 240 € H.T. soit 12 288 € T.T.C.,
  
- Assistance technique pour la réalisation d'un état des lieux de sortie et d'entrée du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif :
  - o Bureau d'études : SB Conseil,
  - o Montant : 8 000 € H.T. soit 9 600 € T.T.C.,
  
- Travaux d'assainissement réalisés préalablement aux travaux de voirie :
  - o Boulevard Camille Roland, route des longues vignes, rue de déportés et rue Paul Domisse, et quai du canal à Corbie,
  - o Rue du 8 mai 1945 à Villers-Bretonneux :
  - o Travaux réalisés par SAUR,
  - o Montant des travaux : 62 341,37 € H.T. soit 74 809,27 € T.T.C.,

### **III – Liste des actions réalisées par la SAUR au cours de l'année 2018 :**

Aucun renseignement communiqué dans les RAD.

IV - Intervention du délégataire :

	Contrat périphérique	Contrat Corbie	Contrat Pont-Noyelle
<b><u>Réseau d'assainissement :</u></b> Pourcentage de linéaire curé	16 745 ml en préventif + 8 interventions pour débouchage de réseaux/branchement	10 609 ml de réseaux curés + 10 interventions pour débouchage de réseaux/branchement	1 926 ml de réseaux curés + 1 intervention pour débouchage de réseaux/branchement
Passage caméra	7 509,8 mètres linéaires	3 990,5 mètres linéaires	0 mètre linéaire
<b><u>Postes de refoulement :</u></b>			
Interventions préventives et curatives	46	57	7
Longueur hydrocurée réseau/branchements	467 mètres linéaires	521 mètres linéaires	Non renseigné
<b><u>Stations d'épuration :</u></b>			
Consommation électrique	636 392 kWh	848 645 kWh	52 019 kWh
Nombre de bilans d'auto-surveillance réalisés	17 (3 stations d'épuration renseignées sur 5)	24 L'exploitant indique que la station d'épuration de Corbie assure, selon lui, une épuration de bonne qualité et qu'elle est conforme sur l'ensemble des paramètres.	2 L'exploitant indique que la station d'épuration de Pont-Noyelle assure une épuration de bonne qualité et qu'elle est conforme sur l'ensemble des paramètres.



## V – Synthèse sur l'ensemble des stations d'épuration :

- Station d'épuration de Villers-Bretonneux :
  - Cette station d'épuration a été déclarée conforme par la police de l'eau, pour l'année 2018 contrairement au jugement de conformité de l'an passé,
  - La station d'épuration de Villers-Bretonneux traite les boues de la station d'épuration de Marcelcave.
  - SAUR note qu'en 2018 les concentrations en entrée de la station d'épuration sont pratiquement stables sur l'ensemble des paramètres. Les valeurs moyennes restent en adéquation avec les chiffres habituellement rencontrés dans les eaux usées. SAUR signale que certains bilans indiquent par les résultats sur la concentration en DCO la présence d'une pollution d'origine chimique non négligeable (on oscille entre 579 et 1310 mg d'O<sub>2</sub>/l).
  - Le système de nettoyage à l'acide chlorhydrique a été réalimenté par l'intermédiaire d'une société spécialisée (sécurisation de l'intervention) mi-décembre 2017.
  - La charge en pollution arrivant sur l'installation en 2018 est en moyenne à 55% de la capacité nominale. La charge hydraulique moyenne en 2018 est environ à 80% du débit de référence de la station. Mais SAUR constate une plus grande variabilité des concentrations en entrée de la station en 2018. En effet sur le paramètre MES, on oscille entre 296 et 1040 mg/l.
  - Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ à 4400 E.H. par jour en 2018 avec un maximum mesuré à 6350 E.H.
  - Une surveillance renforcée a été réalisée à l'aide de micro méthode sur l'effluent d'entrée de la station. Avec aussi des bilans 24h réalisés en phase avec Les Salaisons du Terroir. Cela a été évoqué avec les organismes d'état le 20/10/2018.
  
- Station d'épuration de Méricourt-l'Abbé :
  - Cette station d'épuration a été déclarée conforme par la police de l'eau, tout comme l'an dernier.
  - SAUR indique que les performances de la station sont presque stables sur l'ensemble des paramètres en 2018. La station assure une épuration de bonne qualité, la charge polluante (DBO<sub>5</sub>) moyenne sur 2018 est un peu plus de 60% de la capacité nominale de la station. La charge hydraulique moyenne est environ à moins de 75% du débit de référence de la station.
  - De plus, en 2018 les concentrations en entrée de la station d'épuration sont caractéristiques d'une eau usée de type domestique et le coefficient est de 2,2. Plus il sera élevé et moins la pollution sera facile à dégrader. C'est en baisse en 2018 mais avec des fluctuations plus importantes (on oscille de 1,4 à 3,9). Nous pouvons remarquer donc de légers « pics » de pollution à l'entrée de la station.
  - Les concentrations en sortie du dispositif épuratoire sont en légère baisses en 2018 sur l'ensemble des paramètres sauf pour la pollution azotée et phosphorée. Les rendements épuratoires sont donc stables sauf pour l'azote et le phosphore (en très légère diminution).
  - Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ 1300 E.H. par jour en 2018 avec un maximum mesuré à 2 025 E.H.



- Station d'épuration de Daours :
  - Cette station d'épuration a été déclarée non conforme par la police de l'eau, pour l'année 2018, tout comme l'année 2017,
  - Selon SAUR les résultats des 2 bilans 24 h sur l'année 2018 montrent que la station assure une épuration de bonne qualité, les rendements épuratoires sont corrects et en légère baisses pour l'ensemble des paramètres sauf pour le phosphore.
  - Le taux de charge hydraulique est stable. Un peu moins de 120% en 2018 par rapport au débit nominal de la station. On note également une augmentation de la charge polluante en entrée de station, le taux de charge en DBO<sub>5</sub> est environ à un peu plus de 75% en 2018. La dilution de la pollution est flagrante en observant les concentrations en entrée de la station qui sont plus faibles par rapport aux valeurs habituellement rencontrées. Sur le paramètre DCO la fluctuation est plus importante en 2018 (on oscille de 534 à 1095 mg d'O<sub>2</sub>/l).
  - Le coefficient de biodégradabilité est donc en hausse. Plus il sera élevé et moins la pollution sera facile à dégrader. Donc pour 2018 ce coefficient se dégrade.
  - Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égale à environ à 1400 E.H. par jour en 2018.
  - Une étude sur l'hydraulique du réseau a été présentée le 20 septembre 2018 à la police de l'eau et à l'Agence de l'Eau (suspicion d'arrivée d'eau claire de l'Hallu dans le réseau).
  
- Station d'épuration de Marcelcave :
  - Cette station d'épuration a été déclarée non conforme par la police de l'eau, pour l'année 2018 alors qu'elle était déclarée conforme en 2017,
  - La SAUR indique que les 2 bilans 24 heures réalisés en 2018 montrent que la station assure une épuration de bonne qualité, les rendements épuratoires sont corrects et presque stables par rapport à l'année précédente.
  - En 2018, le volume d'eaux traitées sur la station de Marcelcave est en hausse (environ à 90% de la capacité nominale de la station en moyenne sur les deux bilans), pour la charge polluante en 2018, elle est environ à un peu plus de 40% du nominale. En 2018 un des deux bilans a été réalisé par temps de pluie.
  - A noter, une concentration sur la pollution azotée un peu excessive depuis plusieurs années,
  - Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ à 610 E.H. par jour en 2018,
  - SAUR signale qu'il est nécessaire d'avoir un préventif conséquent sur le bassin tampon, en effet les retours d'eaux brutes sont délicats avec les bouchages récurrents de la sortie de celui-ci.
  - La station a subit une inondation le 28 mai 2018. L'eau boueuse avait envahie l'ensemble des ouvrages suite à un orage violent qui a entraîné la terre de la parcelle voisine. La culture en place à ce moment-là était des betteraves.

- Station d'épuration de Sailly-le-Sec :
  - Cette station d'épuration a été déclarée non conforme par la police de l'eau, pour l'année 2018 (identique à l'année 2017),
  - Un seul bilan tous les deux ans est prévu sur cette station (par rapport à la taille de l'installation). Toutefois, SAUR indique dans leur rapport qu'ils ont réalisé deux bilans en 2018 sur cette installation, le 17 mai 2018 et le 23 octobre 2018. Ils ont noté que les concentrations en entrée de station sont faibles sur l'ensemble des paramètres. Les valeurs ne sont pas en adéquation avec les chiffres habituellement rencontrés dans les eaux usées. Sauf pour la mesure réalisée le 23 octobre 2018 où les valeurs en DCO et en azote sont relativement élevées.
  - SAUR indique que les performances de la station sont correctes sur les paramètres carbonés en 2018.
  - A noter que le fossé où se déverse les eaux traitées de la lagune est en charge depuis plusieurs années, à priori des travaux ont été réalisés dans l'enceinte du camping et cela provoque une inondation du marais.
  
- Station d'épuration de Corbie :
  - Cette station d'épuration a été déclarée conforme par la police de l'eau, pour l'année 2018 (identique à l'année 2017),
  - D'après les résultats d'autosurveillance de 2018, les rendements d'épuration sont presque stables pour tous les paramètres sauf pour les paramètres azoté et phosphoré. La station assure une épuration de qualité. En effet, suite au remplacement du système d'aération au premier semestre de 2016 l'amélioration est au rendez-vous (les ponts brosses ont été remplacés par des aérateurs à hélices),
  - La charge de pollution en 2018 est environ à moins de 50% du nominal. La charge hydraulique en 2018 est à moins de 80% du débit de référence de la station, en augmentation par rapport à 2017.
  - Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ à 6500 E.H. par jour en 2018 et un maximum mesuré à 9650 E.H. par jour.
  - Le rendement énergétique par rapport à la pollution abattue est en dégradation par rapport à l'année précédente. Le nouveau système d'aération est plus « gourmand » en énergie.
  - A noter l'incident survenu début septembre 2018 sur le retour en quantité importante de chaux par l'intermédiaire du poste toutes eaux. Un réensemencement de la station a été réalisé pendant la fin de semaine et a permis une reprise rapide du fonctionnement optimal de la station.
  
- Station d'épuration de Pont-Noyelle :
  - Cette station d'épuration a été déclarée non conforme par la police de l'eau, pour l'année 2018,
  - La charge en pollution arrivant sur l'installation en 2018 par rapport aux bilans 24 h réalisés est environ à 50 kg de DBO<sub>5</sub>. La charge hydraulique en 2018 est environ à un peu plus de 60% du débit de référence de la station.
  - Cette station est régulièrement en surcharge sur les différents paramètres.
  - Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ 850 E.H. par jour en 2018.
  - La bache installée permet de gérer les boues d'une manière plus optimale mais la capacité de stockage reste limitée.

- De plus, avec les mesures réalisées sur les 3 postes de relèvement du réseau au niveau de l'hydrogène sulfuré, on constate la présence de cet élément et cela peut expliquer les problèmes de moussage sur l'installation par moment. Des développements de bactéries de type filamenteuses peuvent être redoutés.

## **VI Propositions d'amélioration :**

- Contrat périphérique :

Dans son rapport, SAUR fait part des mêmes propositions d'amélioration que dans le RAD 2017 :

- réhabiliter les lagunes de Sailly-le-Sec et de revoir le système de communication entre les lagunes,
- mettre en place une pompe à écumes pour refouler vers le silo de la station d'épuration de Daours
- équiper le poste de relèvement du camping de Ribemont-sur-Ancre d'une télésurveillance. Ce camping n'étant pas ouvert toute l'année, la Communauté de Communes du Val de Somme n'avait pas donné suite à cette demande,
- faire l'étude diagnostique du réseau alimentant la station d'épuration de Méricourt-l'Abbé (trop d'eaux parasites lors des épisodes pluvieux). L'étude diagnostique sur l'unité technique de Méricourt-l'Abbé a été réalisée en 2015-2016 et la consultation de la phase travaux a eu lieu en septembre-octobre 2018.

- Contrat de Pont-Noyelle :

- Mise en place d'un suivi du trop-plein en entrée de la station (travaux réalisés en juillet 2018),
- Réhabilitation des garde-corps et génie civil dégradé de la station,
- Prévoir un traitement H<sub>2</sub>S au poste du marais,
- Prévoir la mise en place de 2 débitmètres en entrée de station,
- Prévoir la mise en place d'une pompe à écumes.

- Contrat de Corbie :

Dans son rapport, SAUR fait part des mêmes propositions d'amélioration que dans le RAD 2016 :

- prévoir la réhabilitation du siphon boulevard Camille Roland à Corbie (travaux réalisés en 2014),
- prévoir un mode dégradé à l'armoire de la station d'épuration (travaux réalisés en 2015),
- renouvellement des armoires électriques des postes de relèvement rue Paul Baroux et rue des marronniers (travaux réalisés en 2015),
- filière boues à réhabiliter : travaux réceptionnés au cours du premier semestre 2018,
- Faire un diagnostic de l'état de la filière boues : a été réalisé avant les travaux...

## **VII Prix du service de l'assainissement :**

### **A. Composition de la facture :**

La facture d'eau est détaillée en 3 rubriques à savoir :

- la distribution de l'eau,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- les organismes publics.

A noter, que sur les communes de Villers-Bretonneux, Marcelcave et Heilly, les factures d'assainissement sont distinctes des factures d'eau.

#### ○ Part fermière :

Il s'agit de la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service rendu aux usagers.

Cette part comprend :

- une partie fixe facturée par abonné,
- une partie variable qui est fonction des volumes consommés d'eau potable.

Actuellement, dans les deux contrats, la partie fixe est de zéro euro.

#### ○ Part communautaire :

La Communauté de Communes du Val de Somme fixe chaque année le montant de la part communautaire applicable à chaque m<sup>3</sup> consommé. Elle permet d'abonder le budget assainissement de la collectivité qui finance les investissements programmés. Cette redevance n'a pas été augmentée en 2018. Le montant de cette redevance assainissement est de : 1,17 € H.T.

#### ○ Redevances de l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public dont la mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités territoriales à s'équiper dans ce domaine. A ce titre, elle perçoit auprès des abonnés des redevances qui ont pour objet :

- la lutte contre la pollution,
- l'amélioration des réseaux de collecte,
- la préservation des ressources en eau.

Ces redevances ont pour assiette les volumes d'eau potable mais les deux premières sont liées au prix de l'assainissement alors que la troisième l'est au prix de l'eau potable.

#### ○ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10%.

## B. Evolution de la redevance assainissement :

	Prix € H.T. ramené au m <sup>3</sup> en 2014	Prix € H.T. ramené au m <sup>3</sup> en 2015	Prix € H.T. ramené au m <sup>3</sup> en 2016	Prix € H.T. ramené au m <sup>3</sup> en 2017	Prix € H.T. ramené au m <sup>3</sup> en 2018
Corbie et Fouilloy	1,81	1,87	2,04	2,22	2,34
Méricourt- l'Abbé, Ribemont-sur- Ancre, Bussy- les-Daours, Daours, Villers- Bretonneux, Heilly, Treux, Vecquemont et Aubigny	2,20	2,29	2,33	2,40	2,42
Sailly-le-Sec et Marcelcave	2,35	Non communiqué dans le rapport	2,47	2,53	2,55

A noter l'augmentation de la redevance SAUR de 12 cts d'€ H.T applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la signature de l'avenant n°2 du contrat de DSP de Corbie, en date du 16 décembre 2016 (12 cts d'augmentation pour l'année 2017 et 12 cts d'augmentation pour l'année 2018).

## C. Examen des comptes d'exploitation :

- Contrat périphérique

SAUR présente un déficit beaucoup plus conséquent en 2018 que les années précédentes :

Années	2015	2016	2017	2018
Résultat (avant impôt)	- 233,6 k€	- 136,2 k€	- 95,4 k€	- 223,9

SAUR explique la forte augmentation du déficit entre 2017 et 2018 (+ 42 %), de la façon suivante :

- Une diminution des recettes de 40 000€,
- Une augmentation des charges liées aux frais de personnel (26 200 €),
- Une forte augmentation des frais de sous-traitance (103 800 €),
- Une augmentation des charges relatives aux renouvellements de 9 000 €

- Contrat de Corbie :

SAUR ne présente aucun compte annuel de résultat d'exploitation dans son rapport annuel du délégataire.

- Contrat de Pont-Noyelle :

SAUR présente un résultat déficitaire en 2018, contrairement à 2017 où il était excédentaire:

Années	2017	2018
Résultat (avant impôt)	+ 4 200 €	- 18 900 €

SAUR explique ce déficit en 2018 de la façon suivante :

- Une diminution des recettes de 16 700 €,
- Une augmentation des charges liées aux frais de personnel de 700 €,
- Une augmentation des charges relatives aux investissements du domaine privé de 4 300€,
- Une augmentation des charges relatives aux renouvellements de 1 600 €

## **VIII Conclusion :**

Il est rappelé que le délégataire assure le fonctionnement des services délégués à leurs risques et périls.

L'année 2018 est marquée par la fin des travaux de réhabilitation de la filière boue à la station d'épuration de Corbie et le commencement des travaux de confortation de génie civil.

D'un point de vue financier, la SAUR est déficitaire sur deux contrats. Celui de Corbie n'étant pas communiqué à la collectivité.

Pour la Communauté de Communes du Val de Somme, il faut signaler l'évolution des recettes perçues auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ces quatre dernières années :

Années	2015	2016	2017	2018
subvention	170 304,13 €	154 875 €	108 784 €	205 000 €
Avance remboursable	455 070,88 €	138 600 €	43 400 €	115 000 €
Prime épuration	142 524 €	118 053 €	96 722 €	120 229 €

A noter, que la Communauté de Communes refuse toutes les avances remboursables et que suite aux non conformités des stations d'épuration la collectivité verra le montant de sa prime épuration diminuer.